



## Délai de prescription sur règlement sinistre

Par **Misslinoa**, le 11/11/2008 à 22:21

Bonjour,

J'ai été victime d'un accident "piéton" en 1994. A l'époque des faits j'étais mineure. Je le suis retrouvée aux urgences avec fracture grave et entorse grave .... chirurgie.. je suis passée tout près du handicap, ai raté mes études...

Pour résumer l'accident, je me suis empétrée dans une chaîne qui bloquait l'entrée d'un camp de vacances (il faisait nuit) Des travaux venaient d'être effectués à cette entrée et des barrières automatiques avaient été installées quelques mètres plus loin... cette chaîne n'avait donc pas lieu de se trouver aussi (du moins c'est ce que je croyais).

L'assurance du camp de vacances a estimé que j'étais pleinement responsable de cet accident, et que connaissant les lieux depuis quelques années, j'aurais dû être plus attentive, que l'entrée était parfaitement éclairée (faux...), qu'il y avait un passage à côté de cette entrée (que je n'avais pas utilisé car limite infranchissable..) Par conséquent 0 indemnisation ! Mon assurance, n'a pas relevé, et m'a proposé une indemnisation de 1220 euros, que je ne trouve pas suffisante au vu du bouleversement qu'a eu ma vie ensuite et des séquelles que j'ai aujourd'hui et que je subis quotidiennement (douleurs, mouvements interdits...) et surtout de l'intervention chirurgicale que j'aurais dans quelques années.

Je pensais que mes parents avaient pris ce dossier en main mais ils me l'ont remis il y a 8 ans, ne sachant pas quoi faire.

J'ai relancé mon assurance en 2004 leur demandant de faire quelque chose mais ils estiment que leur travail s'arrête là...

Je n'ai pas entrepris d'autres démarches depuis.

A qui puis-je m'adresser à moindre frais ?

Y-a-t-il un délai de prescription ?

Dois je accepter leur proposition ? (si j'accepte je ne pourrais pas revenir dessus..)

Merci

Par **chaber**, le **12/11/2008** à **07:48**

De quand date cette proposition d'indemnisation?

Par **Misslinoa**, le **12/11/2008** à **21:51**

Bonsoir,

La MAE m'a envoyé un procès verbal d'accord le 12.03.98, que je n'ai jamais signé.

Notre dernière correspondance date du 08.06.2004

Merci

Par **Misslinoa**, le **11/12/2008** à **11:24**

Bonjour,

Quelqu'un peut-il répondre ?

Merci à vous

Par **chaber**, le **13/12/2008** à **06:07**

La MAE est une assurance personnelle (assurance scolaire) Il faudrait connaître les conditions générales.

Vous pouvez les demander et préciser que vous avez une aggravation avec suite. Il devrait en principe vous donner toute la marche à suivre.